



STRATÉGIE DE CROISSANCE GLOBALE : CANADA

A. OBJECTIF ÉCONOMIQUE ET PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Objectif économique

L'objectif économique à court terme du gouvernement du Canada consiste à combler l'écart de production en créant des emplois stables et de grande qualité, en favorisant la croissance économique et en maintenant de faibles taux d'imposition. Cet objectif est soutenu par le plan du gouvernement de retrouver l'équilibre budgétaire en 2015.

Par la suite, l'objectif économique ultime du gouvernement du Canada est de stimuler la croissance potentielle de la production et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens au moyen d'un cadre stratégique axé sur l'éducation et le développement des compétences, l'innovation, l'ouverture au commerce et à l'investissement, la gestion responsable des ressources, la diversification économique et la solidité du secteur financier. Ce cadre de politiques publiques s'inscrit dans un engagement à assurer la viabilité financière à long terme. Dans le cadre de la stratégie budgétaire de Saint-Pétersbourg, le Canada s'est engagé à atteindre un ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB) de 25 % d'ici 2021.

L'objectif économique du gouvernement du Canada consistant à créer des emplois de grande qualité et à poursuivre le développement économique d'une manière équilibrée et financièrement responsable assurera une croissance durable. Un cadre de politiques publiques solide permettra d'outiller les entreprises et les consommateurs canadiens afin qu'ils puissent faire face aux futurs chocs économiques.

Le Canada a adopté une démarche qui lui permettra de générer des retombées positives, grâce à son ouverture au commerce mondial, de réaliser des gains supplémentaires sur le plan de la productivité et de tirer parti des avantages communs de la recherche et de l'innovation. La croissance économique durable signifie que le reste du monde peut continuer à tirer profit de la demande provenant des entreprises et des particuliers canadiens. L'exportation des ressources naturelles du Canada, lesquelles sont exploitées de manière responsable et durable, favorisera la création d'emplois et la croissance au Canada et à l'étranger.

Principaux engagements

1. INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE DE 1,3 MILLIARD DE DOLLARS

Ce financement fourni sur une période de deux ans a pour objet d'appuyer d'autres investissements stratégiques effectués à l'échelle du Canada dans l'infrastructure publique et les services de transport.

2. AMÉLIORATION DU SERVICE DE JUMELAGE EMPLOI-TRAVAILLEUR ET MODERNISATION DU GUICHET EMPLOIS NATIONAL

Cette initiative vise à fournir aux chercheurs d'emploi des outils modernes et fiables

pour trouver un emploi qui convient à leurs compétences, et à fournir aux employeurs de meilleurs outils qui leur permettront de chercher des Canadiens qualifiés. Un processus sûr et authentifié établira automatiquement le jumelage des chercheurs d'emploi et des employeurs inscrits, en fonction des compétences, des connaissances et de l'expérience.

3. RÉDUCTION DES OBSTACLES À L'ENTRÉE ET PROMOTION DE LA CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Établissement d'un plafond aux tarifs d'itinérance de gros sur le marché intérieur imposés par les services de communications sans fil; modifications visant à donner aux organismes de réglementation des télécommunications le pouvoir d'imposer des sanctions administratives pécuniaires; annonce de la vente aux enchères d'un autre bloc du spectre mobile commercial au début de 2015.

4. NOUVEAU FINANCEMENT DE 1,6 MILLIARD DE DOLLARS POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Ce financement permettra notamment de créer le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada en vue d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui créent des avantages économiques à long terme pour le Canada.

5. ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL CANADA-UE ET ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-CORÉE

B. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET DÉFIS LIÉS À LA CROISSANCE

Perspectives de croissance actuelles et futures

	Principaux indicateurs					
	2013***	2014	2015	2016	2017	2018
PIB réel (% sur 12 mois)	2,0	2,4	2,6	2,4	2,3	2,2
PIB nominal (% sur 12 mois)	3,4	4,4	4,3	4,4	4,4	4,2
Écart de production (% du PIB)*	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
Inflation (% sur 12 mois)	0,9	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0
Solde budgétaire (% du PIB)**	-0,3	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Chômage (%)	7,1	7,0	6,8	6,5	6,4	6,3
Économies (% du PIB)	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
Investissement (% du PIB)	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
Balance des paiements courants (% du PIB)	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.

*Un écart positif (négatif) signifie que le rendement de l'économie est supérieur (inférieur) à son potentiel.

**Un solde positif (négatif) indique un excédent (déficit) budgétaire.

***Les données relatives aux indicateurs peuvent être présentées par exercice si elles ne sont pas disponibles pour l'année civile.

Principaux facteurs

La demande intérieure privée a été le principal moteur de l'économie canadienne au cours de la reprise économique. Cette demande a tout d'abord été dirigée par les investissements non résidentiels des entreprises effectués dans tous les secteurs, y compris celui de la fabrication. Toutefois, l'incertitude économique mondiale continue à eu pour effet de ralentir la croissance de ces investissements depuis le début de 2012. Les investissements résidentiels ont aussi joué un rôle important dans la reprise économique. En revanche, les dépenses gouvernementales continuent de baisser, après une période de relance expansionniste, alors que le gouvernement fédéral s'efforce retrouver l'équilibre budgétaire en 2015.

Pour l'instant, la croissance du PIB réel au Canada devrait demeurer modeste. On s'attend toutefois à ce qu'elle progresse en 2014 et en 2015 en raison d'une hausse de la demande mondiale. À l'avenir, les exportations occuperont une place plus importante au sein de l'économie canadienne, grâce à la reprise économique qui se poursuit aux États-Unis, à la récente dépréciation du dollar canadien et aux nouveaux accords commerciaux qui entreront en vigueur prochainement. En ce qui concerne la demande intérieure, les investissements des entreprises, qui ont ralenti depuis le début de 2012, devraient augmenter, alors que les investissements résidentiels devraient afficher un rendement modéré grâce aux mesures que le gouvernement fédéral a prises récemment pour assurer la viabilité à long terme du marché de l'habitation du Canada.

Le secteur des services, surtout ceux de grande valeur comme les services de santé, d'éducation et de finances, continuera de diriger la croissance économique canadienne. Les ressources naturelles, en particulier le pétrole brut, demeureront une composante importante de l'économie du pays, mais leur contribution à la croissance dépendra largement des fluctuations des prix internationaux.

Évaluation des obstacles à la croissance et des défis connexes

Le Canada est doté d'une macroéconomie saine, mais il devra accélérer la croissance de ses exportations et accroître les investissements commerciaux pour assurer une croissance plus équilibrée et plus durable.

Le Canada s'est relativement bien débrouillé depuis la crise financière. Toutefois, certaines lacunes subsistent. Par exemple, le taux de chômage est encore plus élevé qu'il ne l'était avant la crise, et ce, malgré le fait qu'il est à la baisse depuis septembre 2009.

Les perspectives de croissance mondiale et l'incertitude à l'égard des prix des produits de base demeurent les plus importants risques pour le Canada. D'autres déclinés imprévus au chapitre de la croissance mondiale pourraient faire baisser davantage les prix des produits de base, en particulier celui du pétrole brut. Un recul des prix du pétrole brut aurait pour effet de réduire l'activité dans le secteur des ressources; en revanche, il aurait aussi pour effet de réduire les coûts pour les entreprises, ce qui stimulerait la croissance dans un autre secteur de l'économie. Toutefois, une réduction des prix du pétrole brut aurait une incidence négative sur les termes d'échange du Canada, ralentissant la croissance des prix à l'échelle de l'économie et la valeur des exportations canadiennes, ce qui exercerait des pressions à la baisse sur le PIB nominal.

Le principal facteur de risque intérieur pour les perspectives demeure l'endettement élevé des ménages canadiens. Plus précisément, le ratio dette-revenu des ménages demeure à un niveau historiquement élevé, et ce, malgré la récente modération de la croissance du crédit hypothécaire et la persistance des faibles taux d'intérêt sur la dette hypothécaire. De plus, le coût élevé des habitations et une hausse de l'offre dans certains segments du marché de l'habitation indiquent qu'il pourrait y avoir des déséquilibres dans ce secteur. Toutefois, depuis 2008, le gouvernement fédéral prend des mesures pour améliorer la stabilité du marché hypothécaire et assurer la stabilité à long terme du marché canadien de l'habitation.

Selon les analyses des lacunes effectuées par des organismes internationaux, le Canada ne contribue pas beaucoup aux lacunes sur le marché mondial comparativement à certaines économies systémiques importantes. Le Canada est toutefois confronté à des défis en matière de politiques, dont un bon nombre ont été cernés par les organismes internationaux. Une étroite collaboration entre tous les ordres de gouvernement s'impose si l'on veut relever la plupart de ces défis, et le gouvernement fédéral continue de faire sa part en renforçant ses efforts au chapitre des politiques dans ces domaines.

Le Canada doit faire face à plusieurs défis reliés au marché du travail. Des déséquilibres entre le chômage et les postes vacants subsistent dans certaines régions et certains groupes professionnels. En effet, alors que certains chômeurs ont de la difficulté à trouver un emploi, certains employeurs et certaines entreprises ont indiqué qu'ils ont de la difficulté à trouver des travailleurs qualifiés – ce déséquilibre est un obstacle important à la croissance. Les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement graves dans les métiers spécialisés et les postes à vocation scientifique destinés à des professionnels hautement qualifiés. En outre, certains groupes plus vulnérables ne donnent pas la pleine mesure de leur potentiel sur le marché du travail, notamment les personnes moins qualifiées, les nouveaux immigrants, les Autochtones, les personnes handicapées et les Canadiens plus âgés. D'après les organismes internationaux, voici des facteurs qui entravent les efforts que déploie le Canada pour pallier les pénuries de main-d'œuvre : lacunes au chapitre de l'information sur le marché du travail; obstacles à l'augmentation du nombre de travailleurs qualifiés en demande grâce à l'éducation et à la formation; réceptivité limitée du système d'immigration aux conditions du marché du travail; obstacles réglementaires à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, le vieillissement de la population et la faible croissance connexe de l'offre de main-d'œuvre pourraient aggraver ces pénuries à moyen terme. En outre, le vieillissement de la population causera inévitablement la baisse du taux d'emploi à long terme, ce qui signifie que l'effet positif de la croissance de l'emploi sur les revenus diminuera au cours des années à venir. Bien que le développement continu des économies émergentes puisse exercer des pressions à la hausse sur les prix des produits de base, le Canada ne devrait pas compter sur des gains futurs liés aux prix des produits de base pour stimuler la croissance des revenus. Il sera donc encore plus important d'accroître la productivité pour soutenir la croissance des revenus au cours des prochaines années. Toutefois, le Canada accuse un retard sur le plan de la productivité par rapport à la plupart de ses pays pairs depuis les années 1990. C'est pourquoi le Canada doit poursuivre ses efforts en vue d'instaurer des conditions favorables à une forte croissance de la productivité. Dans ce contexte, le Canada est d'accord avec les constatations formulées par les organismes

internationaux selon lesquelles le Canada devrait renforcer ses politiques et son soutien dans le domaine de la recherche et du développement, afin de stimuler l'innovation, de réduire les obstacles à la concurrence interne, particulièrement au sein des industries de réseau, et d'abaisser les barrières à l'investissement direct étranger. Le Canada travaille également à renforcer son marché du capital-risque pour appuyer l'accès au financement.

C. MESURES STRATÉGIQUES VISANT À STIMULER LA CROISSANCE

Nouvelles mesures stratégiques au niveau macroéconomique (y compris la réforme des cadres de travail)

Le Canada est déterminé à retrouver l'équilibre budgétaire au niveau fédéral d'ici 2015. Comme il l'a annoncé lors du Sommet du G-20 à Saint-Pétersbourg, en septembre 2013, il prévoit atteindre un ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB) de 25 % d'ici 2021, ou avant si la croissance économique est bien plus forte que prévu. De plus, le gouvernement du Canada a promis, dans le discours du Trône d'octobre 2013, de mettre en place une **loi sur l'équilibre budgétaire** qui « exigera l'adoption de budgets équilibrés en temps normal et fixera un calendrier précis pour le retour à l'équilibre budgétaire en cas de crise économique ». Des travaux sont en cours relativement à cette initiative. Par ailleurs, la viabilité des finances publiques permet de maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas, d'inspirer confiance aux consommateurs et aux entreprises et d'allouer une certaine marge de manœuvre pour de futures réductions d'impôt. Tous ces facteurs contribueront à la croissance économique et à la création d'emploi.

Le cadre de la politique monétaire du Canada est composé des deux éléments suivants : un taux de change souple et une cible de maîtrise de l'inflation. Un taux de change souple permet au Canada de mettre en œuvre une politique monétaire indépendante qui est adaptée aux besoins de notre économie et qui est capable d'absorber les chocs. La cible de maîtrise de l'inflation est un objectif précis qui est utilisé pour mesurer la conduite de la politique monétaire, ce qui permet d'accroître la responsabilité des banques centrales à l'égard du public. Combiné à des finances publiques saines, un taux d'inflation faible et stable contribuera à maintenir un climat d'affaires attrayant pour les entreprises du pays et de l'étranger.

La crise financière mondiale de 2007-2009 a mis en relief l'importance d'une surveillance rigoureuse du secteur financier, laquelle permet non seulement d'assurer la stabilité des institutions financières, mais aussi la stabilité du système financier dans son ensemble. Le G-20 a adopté un programme de réforme ambitieux axé sur la réduction de la probabilité de crise et sur le renforcement de la capacité d'intervention en cas de crise. Par ailleurs, le Canada demeure un chef de file au chapitre de l'application des normes internationales, comme il a été confirmé dans l'évaluation menée récemment dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international (FMI). L'évaluation a en outre révélé que le cadre de réglementation et de surveillance du Canada affiche de solides taux de conformité aux normes internationales, et que le Canada figurait parmi les premières économies avancées à adopter la norme de Bâle III sur les capitaux et à instaurer un cadre pour les banques nationales d'importance systémique.

Le cadre de réglementation du secteur financier regroupe les cinq entités fédérales suivantes, qui ont chacune un mandat distinct et complémentaire : la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le ministère des Finances. Des mécanismes bien établis assurent la collaboration et

l'échange de renseignements, ainsi que la coopération entre les organismes de réglementation du secteur financier, dont le Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), qui a pour mandat d'échanger de l'information sur les questions liées à la surveillance des institutions financières, et le Comité consultatif supérieur, qui a pour mandat de conseiller le ministre des Finances sur d'importantes questions de politiques liées au secteur financier, y compris les éventuelles vulnérabilités du système financier et les bonnes mesures stratégiques pour faire face à ces risques.

De nouvelles actions de politiques structurelles

Investissement et infrastructure

L'investissement, en particulier celui destiné à l'infrastructure, est un thème stratégique important du Canada qui s'inscrit dans le cadre d'un ensemble plus vaste d'initiatives visant à soutenir la croissance en favorisant l'innovation, la productivité et l'entrepreneuriat accrus.

Investissements en infrastructure

Le Canada est résolu à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour assurer une croissance forte et durable.

Dans son budget de 2014, le gouvernement fédéral du Canada a alloué un investissement supplémentaire de **1,3 milliard de dollars, sur une période de deux ans, pour appuyer d'autres investissements stratégiques effectués à l'échelle du Canada dans l'infrastructure publique et les services de transport**. Ce montant venait s'ajouter au nouveau plan Chantiers Canada, une initiative de 10 ans d'une valeur de 53 milliards de dollars qui vise l'infrastructure provinciale, territoriale et municipale. Annoncée au début de 2013, l'initiative était l'engagement fédéral à l'infrastructure ayant la plus longue portée de l'histoire du Canada. Les améliorations apportées aux réseaux de transports dans le contexte de cet engagement faciliteront la circulation efficace des personnes et des marchandises (notamment dans le secteur des ressources naturelles) et accroîtront la connectivité dans les régions urbaines, soit deux secteurs qui présentent un potentiel de croissance. Parmi les exemples de nouveaux investissements financés par les 1,3 milliard de dollars prévus à cet effet dans le budget fédéral de 2014, citons le projet du nouveau pont sur le Saint-Laurent, dont le financement de 165 millions de dollars sur deux ans selon la comptabilité de caisse a été annoncé. Le pont Champlain, qui relie Montréal et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, est l'un des plus achalandés au Canada; près de 50 millions de véhicules y circulent chaque année et il constitue une voie d'accès névralgique pour la région de Montréal, facilitant la circulation d'environ 20 milliards de dollars en échanges internationaux par année.

Le projet visant la construction d'un nouveau pont pour le Saint-Laurent sera mené en partenariat public-privé (PPP), ce qui permettra au gouvernement de mettre à profit l'expertise et l'esprit d'innovation du secteur privé. Le gouvernement du Canada appuie les approches novatrices aux projets d'infrastructure, y compris par l'établissement de PPP, qui peuvent offrir le meilleur rendement pour les investissements des contribuables et améliorer la réalisation du projet en temps opportun.

Renforcer les marchés de capitaux

Reconnaissant qu'un environnement de l'investissement solide nécessite des marchés de capitaux mieux établis et plus résistants, le gouvernement du Canada ne cesse de prendre des mesures en vue d'améliorer la réglementation des marchés de capitaux canadiens. Les travaux avancent quant à l'établissement d'un organisme de réglementation commun dans le contexte d'un **régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux**. La Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral ont signé un protocole d'entente sur le régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux, qui confère un caractère officiel aux principales fonctionnalités du régime coopératif. Toutes les autres provinces et les territoires sont invités à participer à la mise en œuvre du régime.

Renforcer le marché de capital de risque du Canada

En règle générale, les petites et moyennes entreprises (PME) disposent d'un accès relativement élevé au financement. Toutefois, l'accès aux capitaux pour les jeunes entreprises novatrices qui présentent un fort potentiel de croissance a été désigné comme un point à améliorer. Reconnaissant cette situation, le Canada a élaboré le Plan d'action sur le capital de risque (PACR) en vue d'aider à accroître l'investissement du secteur privé dans le capital de risque de démarrage pour aider les entreprises novatrices à forte croissance. En 2014, le gouvernement fédéral a investi dans quelques fonds à haut rendement et a établi des partenariats avec des provinces intéressées, des investisseurs du secteur privé et des gestionnaires de fonds afin de créer des fonds de capitaux à grande échelle dirigés par le secteur privé. La mise en œuvre du PACR se poursuit.

Parmi les autres éléments du PACR se trouve le Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI), qui a pour objectif de fournir un appui visant à améliorer les services d'accélérateurs et d'incubateurs d'entreprises canadiens exceptionnels qui présentent un fort potentiel et qui travaillent avec des entreprises novatrices à forte croissance pour les aider à se transformer en débouchés d'investissement de démarrage supérieurs. Le budget fédéral de 2014 prévoit l'affectation de **40 millions de dollars additionnels au PCAI** (faisant ainsi passer le financement total du programme à 100 millions de dollars sur cinq ans) pour aider les entrepreneurs à créer des sociétés et à exploiter le potentiel de leurs idées au moyen d'un mentorat intensif et d'autres ressources en vue de faire progresser leur entreprise. En juin 2014, le gouvernement du Canada a annoncé les 15 entreprises de haut calibre choisies pour avancer dans le processus de sélection. L'investissement appuiera un secteur du capital de risque durable dirigé par le secteur privé au Canada.

Emploi

Le Canada continue de travailler au développement d'une main-d'œuvre qualifiée, mobile, flexible et inclusive malgré la population vieillissante, la mondialisation qui se poursuit et les exigences de compétences élevées découlant de l'évolution technologique. En particulier, en réponse aux lacunes et aux désalignements cernés, le gouvernement du Canada concentre ses efforts sur divers domaines prioritaires.

Régler le désalignement des compétences et des emplois

Pour régler la question du désalignement des compétences des chômeurs et celles requises par les employeurs, le Canada continuera d'améliorer le processus visant à jumeler les Canadiens à des postes libres. Les accords conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre du Fonds canadien pour l'emploi constituent une autre initiative importante dans ce domaine. La Subvention canadienne pour l'emploi est un élément clé des accords et sera offerte aux entreprises prévoyant former des chômeurs ou des travailleurs sous employés. Cette initiative aidera à accroître la participation des employeurs aux décisions en matière de formation axée sur les compétences, de manière à veiller à ce que la formation offerte aux travailleurs concorde mieux avec les débouchés d'emploi, particulièrement dans les secteurs qui connaissent un désalignement des compétences ou une pénurie de main-d'œuvre. En outre, le gouvernement fédéral achève la renégociation des ententes sur le développement du marché du travail visant à réorienter la formation selon la demande du marché de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le gouvernement fédéral lancera un **service de jumelage emploi-travailleur amélioré** et un **Guichet emplois national modernisé**. Le nouveau service de jumelage emploi-travailleur créera automatiquement des liens entre les chercheurs d'emplois inscrits et les employeurs selon les compétences, les connaissances et l'expérience, alors que le Guichet emplois national fournira aux chercheurs d'emplois et aux employeurs un accès opportun aux annonces d'emplois et à des renseignements consolidés sur le marché du travail. Non seulement ces initiatives faciliteront-elles la recherche d'emplois qui concordent avec les compétences des travailleurs, mais elles aideront aussi les employeurs à trouver des travailleurs qualifiés.

Formation axée sur les emplois dans des domaines à forte demande

Il est important de veiller à ce que la main-d'œuvre future du pays soit préparée aux débouchés d'emplois et qu'elle reçoive la formation dans les domaines où la demande sera élevée à l'avenir. À cette fin, le gouvernement fédéral annonce des initiatives visant à garantir les investissements fédéraux dans l'emploi des jeunes afin de fournir aux jeunes canadiens de l'expérience de travail concrète dans des domaines à forte demande. En particulier, il affecte un montant de 40 millions de dollars au soutien de **stages à temps plein destinés aux diplômés de l'enseignement postsecondaire dans des domaines à forte demande** comme les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les métiers spécialisés pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016. Jusqu'à 30 millions de dollars de ce montant sera accordé au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada afin d'appuyer des stages à l'intention des jeunes dans les PME qui mettent en œuvre des projets techniques de recherche et de développement.

Étant donné que des employeurs et diverses organisations ont signalé un grand besoin de personnes de métier qualifiées, un autre objectif important du Canada dans le domaine de l'emploi consiste à aider les apprentis à compléter leur formation et à encourager un plus grand nombre de personnes à envisager de poursuivre des métiers professionnels comme choix de carrière. Le gouvernement fédéral procède donc à la création du **prêt canadien aux apprentis** en élargissant le Programme canadien de prêts aux étudiants afin de donner accès aux apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge à une enveloppe de prêts sans intérêt de plus de 100 millions de dollars chaque année. De plus, il aplanira les obstacles non financiers qui nuisent à la formation et à l'obtention de l'accréditation en

introduisant le **projet pilote Souplesse et innovation dans la formation technique des apprentis**. Ce projet élargira l'adoption d'approches novatrices pour la formation technique des apprentis en mettant à l'essai l'utilisation de simulateurs en classe, de modules d'apprentissage électronique, les sites d'apprentissage à distance et la vidéoconférence au lieu ou en complément de la formation en classe conventionnelle. Cette approche permettra aux apprentis de continuer de travailler et d'être rémunérés tout en s'acquittant des exigences de leurs programmes en matière de formation technique, qui, par le passé, exigeaient dans la plupart des régions du pays des périodes de formation continue.

Favoriser la participation des groupes sous-représentés au marché du travail

Le Canada mettra également l'accent sur l'aide aux groupes sous-représentés, notamment les personnes possédant moins de compétences, les jeunes, les nouveaux arrivants, les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les travailleurs âgés, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel sur le marché du travail. Pour y parvenir, le gouvernement fédéral met en œuvre une nouvelle génération d'ententes sur le marché du travail pour les personnes handicapées et finance ces ententes à hauteur de 222 millions de dollars par an pour donner à ces personnes de meilleures chances de se trouver un emploi, en améliorant leur employabilité, en augmentant les occasions d'emploi et en produisant les meilleurs résultats possibles pour les Canadiens grâce à ces investissements. **De plus, le gouvernement du Canada réaffecte une somme de 15 millions de dollars par année de la Stratégie emploi jeunesse pour appuyer jusqu'à concurrence de 1 000 stages à temps plein pour les nouveaux diplômés du postsecondaire dans les petites et moyennes entreprises.** Il entreprend également l'examen de la Stratégie afin de mieux l'adapter à la réalité changeante du marché du travail d'aujourd'hui. En ce qui a trait aux nouveaux arrivants, des sommes de 14 millions de dollars sur deux ans et de 4,7 millions de dollars par an seront affectées au lancement du **système Entrée express**, un nouveau modèle de recrutement qui permettra au gouvernement fédéral, aux provinces, aux territoires et aux employeurs de bien cibler les immigrants hautement qualifiés dans le cadre des principaux programmes d'immigration économique. Auparavant, les candidats à l'immigration économique au Canada étaient évalués dans l'ordre dans lequel ils présentaient leurs demandes. En vertu du système Entrée express, on pourra évaluer plus rapidement un plus grand nombre d'immigrants économiques pour les diriger là où le marché du travail a besoin de leurs compétences. Étant donné que les femmes contribuent de manière très importante à la croissance économique et à la prospérité, certaines mesures ont été prises pour accroître leur participation au marché du travail au Canada. S'appuyant sur l'engagement qu'il a pris dans le Plan d'action économique de 2013 de consacrer 20 millions de dollars sur trois ans pour aider les femmes à la tête de petites et moyennes entreprises à obtenir un meilleur accès au soutien, le gouvernement fédéral donnera aussi son appui à l'accroissement du mentorat parmi les femmes entrepreneurs et procédera par la même occasion à des consultations pour déterminer la meilleure façon d'aider les femmes à démarrer et à faire prospérer leurs entreprises. Il est particulièrement crucial d'accroître la participation des groupes sous-représentés au marché du travail, compte tenu de l'évolution de la composition de la population canadienne.

La concurrence

Le gouvernement fédéral poursuit ses efforts en vue d'intensifier la concurrence dans

l'économie, afin de susciter l'amélioration de la productivité et l'innovation.

Accroître la concurrence dans le secteur des télécommunications

Le Canada prend d'autres mesures pour **réduire les obstacles à l'entrée dans le secteur des télécommunications et pour y promouvoir la concurrence**. Ce domaine est considéré prioritaire par les organisations internationales. Ces mesures comprennent notamment le dépôt de dispositions législatives visant à réduire les tarifs de gros pour l'itinérance, à mieux protéger les consommateurs et à obtenir un meilleur respect des règles en vigueur. Plus particulièrement, le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur les télécommunications* afin d'imposer un plafond aux tarifs de gros pour l'itinérance à l'intérieur du pays et d'empêcher ainsi les fournisseurs de services de communication sans fil d'exiger des autres fournisseurs des tarifs supérieurs à ceux qu'ils exigent de leurs propres clients pour des services mobiles de communication de la voix, des données et des messages texte. Étant donné que les grands fournisseurs de services sans fil du Canada ont intérêt à imposer des tarifs élevés d'itinérance pour faire en sorte que les nouveaux arrivants sur le marché ne soient pas et ne deviennent pas des concurrents à part entière, ces derniers sont vraisemblablement limités dans leur capacité de proposer des produits attrayants. Cette pratique a donné lieu à un choix restreint de produits, à des tarifs élevés pour les consommateurs et à moins d'innovation sur le marché canadien du sans fil. De plus, le gouvernement fédéral propose d'apporter des modifications à la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur la radiocommunication* afin d'habiliter le CRTC et Industrie Canada à imposer des sanctions pécuniaires administratives aux entreprises contrevenant aux règles établies telles que le Code sur les services sans fil et les règles sur le déploiement de fréquences, les services dans les régions rurales et le partage des pylônes.

En juillet 2014, le gouvernement du Canada a annoncé une mise aux enchères supplémentaire du spectre pour les services sans fil évolués, qui aura lieu au début de 2015. Dans toutes les régions du pays, la majorité de cette partie du spectre sera mise de côté exclusivement pour les nouveaux fournisseurs de services, ce qui représente plus de la moitié de la partie du spectre mise à leur disposition et le plus important bloc de bandes de fréquences jamais offert aux nouveaux exploitants au Canada. Cette nouvelle approche constituera de toute évidence une occasion pour les entreprises qui le désirent d'étendre leur réseau sans fil et d'offrir des services rapides et fiables à la population canadienne.

Le gouvernement du Canada propose également des réformes destinées à **moderniser le cadre de la propriété intellectuelle du pays** afin de l'harmoniser davantage avec les pratiques internationales et de réduire le fardeau administratif des entreprises canadiennes innovantes. Le cadre existant de protection de la propriété intellectuelle ne concorde pas avec les pratiques internationales, occasionnant ainsi des coûts inutiles pour les entreprises. L'harmonisation du régime canadien avec les normes internationales facilitera l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises canadiennes, réduira les coûts et permettra d'attirer les investissements étrangers au Canada, en allégeant le fardeau réglementaire et la paperasserie administrative imposée aux entreprises.

Accroître la concurrence dans le secteur des services financiers

Le gouvernement fédéral prend également des mesures pour favoriser davantage la concurrence dans le secteur des services financiers, et il en prendra certaines autres pour

mieux permettre aux nouveaux arrivants sur le marché et aux banques de plus petite taille de soutenir la concurrence tout en assurant la stabilité du secteur. Tout d'abord, le gouvernement du Canada **prendra en compte les intérêts des petites banques dans le contexte du cadre de réglementation**. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a nommé un conseiller pour faire des démarches auprès des fiducies et des banques de petite taille, et il prendra des mesures – lorsque la chose sera possible – à l'égard des défis que ces institutions doivent relever. Le BSIF examinera également le processus d'approbation concernant l'établissement de nouvelles banques et, le cas échéant, le simplifiera. En deuxième lieu, le gouvernement fera en sorte **que les petites institutions financières aient accès au financement**. Parmi les mesures envisageables, mentionnons l'exigence que les grandes banques offrent un accès aux produits de dépôt des petites banques et fiducies sous réglementation fédérale, par l'intermédiaire de courtiers. En troisième lieu, le gouvernement **appuiera l'augmentation du nombre de coopératives de crédit et d'épargne à l'échelle nationale**, ce qui permettra d'améliorer le choix et le genre de services offerts aux consommateurs et d'assurer une plus grande stabilité du secteur financier. Le gouvernement poursuivra l'étude et les consultations au sujet de ces autres mesures visant à favoriser la compétitivité des services financiers.

Supprimer les obstacles au commerce intérieur

Il y a lieu de faire davantage à l'intérieur même des frontières canadiennes pour assurer la libre circulation des biens et des services d'une province ou d'un territoire aux autres. Les obstacles au commerce intérieur peuvent nuire à la création d'emplois et à la croissance économique, particulièrement en empêchant une affectation efficace des ressources et en réduisant la concurrence.

Le Forum des politiques publiques du Canada indiquait dans un récent rapport que l'un des principaux obstacles au renforcement du commerce intérieur relève de l'incapacité des administrations publiques et des intervenants d'évaluer les répercussions économiques des barrières existantes, faute de données et de recherches suffisantes. Afin de pouvoir identifier ces barrières et de planifier leur suppression, le gouvernement a annoncé dans le Plan d'action économique de 2014 l'élaboration d'un indice des obstacles au commerce intérieur, en utilisant comme modèle l'indice de restrictivité des échanges de services de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce nouvel indice aidera les gouvernements à mieux cerner et comprendre les répercussions des mesures qui font actuellement obstacle au commerce et à faire de leur suppression une priorité.

Étant donné que de nombreux obstacles au commerce intérieur relèvent des gouvernements des provinces et des territoires, les mesures que le gouvernement fédéral peut prendre unilatéralement pour en atténuer les effets dans le pays sont très limitées et elles ne seront pas efficaces sans la collaboration des provinces et des territoires. En août 2014, ces derniers ont convenu de procéder au **renouvellement complet de l'Accord sur le commerce intérieur**. Compte tenu de la volonté d'assurer une plus grande concordance avec les accords modernes de commerce international, les parties feront tout d'abord porter leurs efforts sur les domaines prioritaires, soit les achats gouvernementaux, les biens, les services, les investissements, les obstacles techniques au commerce et la collaboration en matière de réglementation.

Appuyer la recherche et l'innovation

Les entreprises canadiennes devront quant à elles mieux tirer parti de l'innovation et transformer davantage le savoir en produits et services commercialisables pour accroître leur compétitivité et créer des emplois à valeur ajoutée et de grande qualité. Dans la foulée de son engagement à soutenir le régime d'innovation canadien, le gouvernement fédéral a annoncé, dans le Plan d'action économique de 2014, **plus de 1,6 milliard de dollars** d'argent neuf consacré au financement de la recherche et de l'innovation **pour les cinq prochaines années**. Cela comprend la création du fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, qui recevra un financement de 1,5 milliard de dollars sur les dix prochaines années, pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à exceller à l'échelle mondiale dans les domaines de recherche menant à la création d'avantages économiques à long terme pour le Canada. De plus, le gouvernement fédéral fournira une somme supplémentaire de 46 millions de dollars par an aux conseils subventionnaires pour soutenir la recherche de pointe et les découvertes scientifiques.

Soutien aux petites entreprises

Étant donné l'important rôle que les petites entreprises jouent dans l'économie canadienne, le gouvernement du Canada a mis en place un nouvel allègement fiscal afin de les aider à devenir plus concurrentielles. Le **Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises** aura pour effet de réduire les cotisations à l'assurance-emploi des petites entreprises. Ainsi, le taux prévu par la loi de 1,88 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable sera de 1,60 \$ par tranche de rémunération assurable en 2015 et en 2016. Sera admissible à ce crédit tout employeur qui versera des cotisations d'assurance-emploi d'un montant égal ou inférieur à 15 000 \$ au cours de l'une ou l'autre de ces années. Il est prévu que presque 90 % des entreprises qui cotisent au régime d'assurance-emploi au Canada bénéficieront de ce crédit, qui leur permettra de réduire de près de 15 % leurs cotisations d'assurance-emploi au titre d'impôt sur la masse salariale.

Commerce

Le gouvernement fédéral est déterminé à maximiser le commerce en tant que moteur de croissance. Le Canada adopte des réformes à l'échelle nationale afin de favoriser la libéralisation des échanges sur les plans multilatéral, régional, bilatéral et unilatéral. Le Canada appuie fortement les négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a d'ailleurs déjà mis en place la plupart des exigences du nouvel Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, et est prêt à mettre en œuvre les exigences restantes conjointement avec d'autres partenaires commerciaux. Pour s'assurer que l'AFE contribue à la croissance mondiale, le Canada sera un **donateur-fondateur afin d'appuyer les efforts que déploie la Banque mondiale** pour aider les pays en développement à mettre en œuvre l'accord en question. Comme moyen de stimuler davantage les importations canadiennes en provenance des pays en développement, le Canada a engagé 10,3 millions de dollars sur une période de cinq ans aux fins de la mise en œuvre du **projet Service d'accès au marché canadien et de renforcement des capacités**, qui appuiera 10 000 petites et moyennes entreprises (PME) et 500 organisations de promotion du commerce dans des pays en développement.

Grâce à sa participation active au système de commerce multilatéral, le Canada bénéficie

d'un réseau dynamique de partenaires découlant d'accords de libre-échange, réseau qu'il œuvre à l'élargir. Le 5 août 2014, **le Canada et l'Union européenne (UE) ont annoncé la conclusion des négociations de l'Accord économique et commercial global (AECG)**. L'AECG a une plus large portée et est plus ambitieux que tout autre accord commercial jamais négocié par le Canada. En effet, il porte sur pratiquement tous les aspects des relations commerciales entre le Canada et l'UE. L'AECG éliminera les droits de douane applicables aux biens et aux services canadiens, et assurera l'accès de ces derniers au marché de l'UE, qui compte 500 millions de personnes, et dont l'activité économique se chiffre à près de 17 billions de dollars. L'AECG porte également sur l'ensemble des éléments qui façonnent les domaines du commerce international contemporain, comme la propriété intellectuelle, les marchés publics, la mobilité de la main-d'œuvre, le développement durable et la coopération en matière de réglementation. D'après une étude conjointe menée par le Canada et l'UE qui a servi de fondement au lancement des négociations, un accord commercial de cette nature se traduirait par une augmentation de 20 % des échanges bilatéraux et injecterait 12 milliards de dollars par année dans l'économie canadienne. Le Canada et l'UE sont maintenant aux étapes suivantes, notamment celles de l'examen juridique, de la traduction et de la ratification.

Le 11 mars 2014, le Canada et la Corée du Sud ont annoncé la conclusion de l'**Accord de libre-échange Canada-Corée du Sud (ALECCS)**, le premier ALE que le Canada conclut dans la région dynamique et en plein essor de l'Asie-Pacifique. Accord ambitieux et ultra-moderne, l'ALECCS couvre pratiquement tous les secteurs et tous les aspects du commerce entre le Canada et la Corée du Sud, notamment le commerce de marchandises et de services, l'investissement, les marchés publics, la propriété intellectuelle la main-d'œuvre ainsi que la coopération en matière d'environnement. Il est prévu que l'ALECCS contribuera à accroître de 1,7 milliard de dollars le PIB du Canada, et d'augmenter de 32 % les exportations canadiennes vers la Corée du Sud.

Lancé en novembre 2013, le **Plan d'action sur les marchés mondiaux (PAMM)**, la stratégie du gouvernement du Canada pour favoriser la réussite commerciale des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux, ainsi que les investissements bilatéraux et les partenariats dans le domaine de l'innovation, prévoit des initiatives nationales visant à aider les entreprises canadiennes, en particulier les PME, à mieux s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales. Le PAMM cible les marchés les plus prometteurs pour les entreprises canadiennes et fait en sorte que toutes les ressources diplomatiques canadiennes soient mises à profit pour favoriser leur réussite commerciale. Les PME sont des acteurs clés de l'économie canadienne, notamment en étant à l'origine de nombreux nouveaux emplois. Toutefois, elles doivent composer avec plus de défis que d'autres entreprises lorsqu'il est question de percer de nouveaux marchés. Misant sur la réduction des impôts et la diminution de la bureaucratie au Canada, le PAMM accorde une attention particulière aux PME en adaptant les initiatives de promotion du commerce et les services de soutien en fonction de leurs besoins. Du nombre de PME canadiennes qui exportent actuellement, seulement 29 % font actuellement des affaires dans des marchés émergents. Le Plan d'action sur les marchés mondiaux a pour but de monter cette proportion à 50 % d'ici 2018.

Au cours des dernières années, le Canada a adopté diverses mesures en vue de réduire les obstacles à l'importation, notamment en éliminant 1 800 droits de douane sur les machines, l'équipement et les intrants de fabrication importés, procurant ainsi aux manufacturiers

canadiens plus de 450 millions de dollars en allégements fiscaux, et assouplissant les exigences douanières applicables aux expéditions de faible valeur. En tablant sur ces mesures, au début de 2015, le Canada simplifiera davantage le traitement des importations grâce au lancement d'une Initiative du guichet unique (IGU). Cette initiative, qui sera entièrement mise en œuvre d'ici la mi-2016, permettra d'instaurer une approche à « guichet unique » pour le traitement de la plupart des marchandises nécessitant une licence, un permis ou un certificat d'importation. Pour poursuivre la modernisation de ses procédures frontalières, le Canada compte continuer à réduire le recours aux formulaires sur support papier, à améliorer le traitement axé sur les comptes d'utilisateur et à proposer des options de paiement électronique. Ces mesures favoriseront une hausse des importations, stimuleront la concurrence et feront baisser les prix. En outre, la simplification du processus d'importation facilitera davantage les importations d'intrants de fabrication, réduira les coûts de production et aidera à stimuler la croissance et à créer des emplois dans le secteur manufacturier canadien.

Autres mesures

Étant donné que l'objectif ultime du gouvernement fédéral est de maximiser le niveau de vie et la qualité de vie des Canadiens, le gouvernement a également présenté de nouvelles mesures pour rendre le coût de la vie plus abordable pour les familles canadiennes. Ces nouvelles mesures sont les suivantes : une baisse d'impôt pour les familles, soit un crédit d'impôt fédéral qui permettra au conjoint qui a le revenu le plus élevé de transférer théoriquement jusqu'à 50 000 dollars de revenu imposable à son conjoint dans une tranche d'imposition inférieure qui offrira jusqu'à 2 000 dollars en allégement d'impôt pour les couples ayant des enfants d'âge mineur, à compter de l'année d'imposition 2014; la bonification de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) de 60 dollars par mois pour les enfants de moins de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2015; l'élargissement de la PUGE au montant de 60 dollars par mois aux enfants de 6 à 17 ans à compter du 1^{er} janvier 2015; l'augmentation de 1 000 dollars du montant maximal admissible pour la déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE), à compter de l'année d'imposition 2015.

Dans l'ensemble, les initiatives stratégiques comprises dans la stratégie de croissance du Canada se traduiront par une hausse de la production économique et de l'emploi au Canada à court et à long termes. En soutenant la viabilité budgétaire, une forte croissance de la productivité et le commerce international, elles contribueront également au rétablissement de l'équilibre mondial en réduisant l'actuel déficit du compte courant du Canada. Des mesures pour augmenter le stock de capital, comme des investissements dans l'infrastructure de transport et des politiques visant à stimuler la croissance de l'emploi en s'attaquant aux situations de non-concordance des compétences et aux pénuries de main-d'œuvre et en augmentant la participation des groupes sous-représentés, accroîtront la capacité de production ainsi que la production potentielle de l'économie canadienne. Ces mesures seront complétées par des politiques visant à renforcer la productivité au moyen de la recherche et de l'innovation, d'un accroissement de la concurrence et de l'élimination des obstacles au commerce intérieur et international. Le programme des politiques du Canada est conçu pour favoriser les retombées positives pour le reste du monde grâce à son ouverture au commerce et à l'investissement, au transfert de connaissances qui améliorent la productivité et au renforcement des bases macroéconomiques.

ANNEXE 1 : CANAVAS BUDGÉTAIRE DE SAINT-PÉTERSBOURG — MISE À JOUR

- 1. Le point sur la stratégie budgétaire :** Veuillez fournir un résumé de tout changement apporté à votre stratégie budgétaire en vue d'atteindre un ratio dette-PIB durable à moyen terme. Si vos projections pour le ratio de la dette au PIB ont changé, veuillez expliquer si le changement est attribuable à des changements dans l'hypothèse économique ou à d'autres facteurs (veuillez préciser), en vous reportant à l'information fournie.

Aucun changement

- 2. Stratégies budgétaires à moyen terme (pour les économies avancées – seulement si elles ont changé) :**

- a. Stratégie pour la soutenabilité de la dette**

La grande priorité du gouvernement du Canada est de mettre en œuvre des politiques visant à accroître le potentiel économique du Canada et à créer des emplois stables et bien rémunérés. Le plan du gouvernement visant à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015 est à la base des efforts qu'il déploie pour soutenir les emplois et la croissance.

Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015 contribuera à abaisser d'ici 2017 le ratio de la dette fédérale au PIB à son niveau d'avant la récession, de telle sorte que le gouvernement est en bonne voie d'atteindre la cible de 25 % du PIB d'ici 2021.

- b. Objectif relatif au ratio dette-PIB**

Comme il l'a annoncé au Sommet du G-20 de Saint-Pétersbourg en septembre 2013, le gouvernement du Canada s'est engagé à abaisser le ratio de la dette au produit intérieur brut à 25 % d'ici 2021. Le gouvernement pourrait envisager de devancer l'atteinte des cibles prévues si la croissance économique du Canada était nettement plus solide que prévue.

- c. Objectifs intermédiaires**

Le gouvernement du Canada est en voie de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015. Les provinces canadiennes sont également déterminées à retrouver l'équilibre budgétaire à moyen terme et ont pris des mesures pour y arriver.

- d. Réformes des dépenses et des recettes**

Réformes des dépenses

La Mise à jour des projections économiques et budgétaires de l'automne 2013 et le Budget de 2014 ont réaffirmé l'engagement du gouvernement du Canada à limiter l'ampleur et le coût des activités gouvernementales :

- La Mise à jour des projections économiques et budgétaires de l'automne 2013 a rétabli le gel des budgets de fonctionnement des ministères pour deux ans à compter de 2014-2015. Sous l'effet de cette mesure, les ministères déploieront davantage d'efforts pour améliorer l'efficacité de leurs activités internes et de leur administration. *Cette mesure devrait permettre de réaliser des économies de plus de 1,6 milliard de dollars sur deux ans.*
- Dans le Budget de 2014, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'instaurer le partage égal des coûts du régime pour les employés retraités qui participent au Régime de soins de santé de la fonction publique, à l'exception des pensionnés à faible revenu (le gouvernement assume à l'heure actuelle 75 % du coût des prestations) et d'augmenter de deux à six le nombre d'années de service requis pour être admissible au régime au moment de la retraite, sauf dans le cas des pensionnés actuels. *L'ensemble des changements approuvés en mars 2014 devraient permettre de réaliser des économies budgétaires d'environ 6,7 milliards de dollars sur six ans.*

Réformes des recettes

- Dans le Budget de 2014, le gouvernement a annoncé diverses mesures donnant suite à son engagement soutenu d'améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal, y compris, entre autres, des mesures visant à remédier aux stratagèmes d'évitement fiscal international agressif utilisés par les entreprises multinationales. *Ces mesures devraient produire des recettes supplémentaires de 1,7 milliard de dollars en 2013-2014 et dans les cinq années suivantes.*
- Le Budget de 2014 a également proposé de rétablir l'efficacité du droit d'accise sur les produits du tabac en ajustant le taux sur le marché intérieur de ce droit pour tenir compte de l'inflation, et en abolissant le régime de droit d'accise préférentiel applicable aux produits du tabac. *Ces mesures devraient produire des recettes supplémentaires d'environ 3,3 milliards de dollars en 2013-2014 et dans les cinq années suivantes.*

e. Réformes pour renforcer le cadre budgétaire

Dans le discours du Trône d'octobre 2013, le gouvernement du Canada s'est engagé à déposer un projet de loi sur l'équilibre budgétaire qui « exigera l'adoption de budgets équilibrés en temps normal et fixera un calendrier précis pour le retour à l'équilibre budgétaire en cas de crise économique ».

3. Prévisions à moyen terme et variation depuis la dernière soumission (*exigence pour tous les membres*)

	2012-2013*	Estimation	Prévisions				
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Dette brute							
<i>variation</i>							
Dette nette (% du PIB)	33,3	32,3	31,5	30,3	28,8	27,3	25,9
<i>variation</i> (- indique une amélioration)	-0,3	-1,0	-0,8	-1,2	-1,5	-1,5	-1,4
Solde budgétaire ¹ (% du PIB)	-1,0	-0,3	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
<i>variation</i> (+ indique une amélioration)	0,6	-0,7	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1
Solde primaire (% du PIB)	0,6	1,2	1,3	1,5	1,6	1,7	1,8
<i>variation</i> (+ indique une amélioration)	0,3	0,6	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
ACCP							
<i>variation</i>							
1. Une valeur négative signifie un déficit budgétaire; une valeur positive signifie un excédent budgétaire							

4. Hypothèses économiques et variation depuis la dernière soumission (*exigence pour tous les membres*)

Les prévisions relatives au déficit et au ratio de la dette au PIB reposent sur les hypothèses suivantes concernant l'inflation et la croissance :

	2013	Estimation	Prévisions			
		2014	2015	2016	2017	2018
Croissance du PIB réel	2,0	2,4	2,6	2,4	2,3	2,2
<i>variation</i> (+ indique une amélioration)	0,4	-0,1	-	-	-	S. o.
Croissance du PIB nominal	3,4	4,4	4,3	4,4	4,4	4,2
<i>variation</i> (+ indique une amélioration)	0,3	-0,3	-0,4	-	0,1	S. o.
Taux d'intérêt à court terme	1,0	0,9	1,2	2,1	2,9	3,4
<i>variation</i>	-	-0,1	-0,3	-0,4	-0,6	S. o.
Taux d'intérêt à long terme	2,3	2,3	3,0	3,6	4,1	4,3
<i>Variation</i>	0,5	-	-	-0,1	-0,1	S. o.

ANNEXE 2 : NOUVEAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

1. Mesures stratégiques au niveau macroéconomique (y compris la réforme des cadres de travail)

Loi sur l'équilibre budgétaire	Une promesse d'adopter une loi sur l'équilibre budgétaire
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Des travaux sont en cours relativement à cette initiative. Il faut obtenir l'approbation du Parlement.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Le gouvernement fédéral devra adopter des budgets équilibrés en temps normal.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	Cette initiative inscra dans la loi l'approche actuelle du gouvernement en matière de politique financière pour assurer une gestion financière prudente.

2. Investissement et infrastructure

Investissement supplémentaire de 1,3 milliard de dollars dans l'infrastructure publique et les services de transport	Un investissement supplémentaire de 1,3 milliard de dollars, sur une période de deux ans, pour appuyer d'autres investissements stratégiques effectués à l'échelle du Canada dans l'infrastructure publique et les services de transport, notamment le financement du Projet du nouveau pont pour le Saint-Laurent et le financement destiné aux autoroutes, aux ponts et aux barrages situés dans des parcs nationaux et le long de canaux historiques
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Le financement des nouveaux projets d'infrastructure sera alloué au cours des deux prochaines années. La période de conception et de construction variera selon le projet.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Les sites Web des ministères et organismes concernés du gouvernement du Canada (p. ex. Infrastructure Canada, Transports Canada, Agence Parcs Canada) sont des sources utiles offrant des renseignements à jour sur les projets.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	Cet investissement donne suite aux investissements annoncés au début de 2013 dans le cadre Plan Chantiers Canada, le plan d'infrastructure à long terme du Canada.

Régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux	
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Le Protocole d'entente concernant le régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux prévoit une mise en œuvre progressive du régime coopératif. Selon les jalons de mise en œuvre établis dans le Protocole d'entente, les Parties veulent que l'organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux entre en fonction à l'automne 2015.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Les progrès pourraient être mesurés en fonction des jalons de mise en œuvre établis dans le Protocole d'entente annoncé en septembre 2014.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	La Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada ont signé un Protocole d'entente concernant le régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux, lequel définit officiellement les principales fonctions du régime coopératif. Les ébauches des documents de consultation sur la législation provinciale uniforme et la législation fédérale complémentaire proposées ont été diffusées en septembre 2014 pour recueillir les commentaires du public.

Appuyer les entrepreneurs au moyen d'un mentorat intensif	Contribution supplémentaire de 40 millions de dollars au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	La demande de propositions pour le PCAI a pris fin le 30 octobre 2013. Le 20 juin 2014, le premier ministre a annoncé les 15 organisations faisant figure de pouce qui allaient progresser dans le processus de sélection. Depuis, les dernières annonces au sujet du financement sont faites à la fin de chaque processus de diligence raisonnable respectif.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Les candidats retenus recevront du financement sur une période de cinq ans. Le Conseil national de recherches du Canada conclura avec chacun des candidats retenus un accord de contribution assorti de critères de rendement et d'exigences en matière d'établissement de rapports qui doivent être respectés pendant la durée de l'accord.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	Par suite de la demande de propositions lancée en septembre 2013 dans le cadre du PCAI, un nombre appréciable de propositions de grande qualité ont été soumises par des organisations à l'échelle du pays. Afin d'augmenter la contribution du PCAI en vue d'aider les entrepreneurs à exploiter le potentiel commercial de leurs idées, une contribution supplémentaire de 40 millions de dollars sera affectée au Programme sur une période de quatre ans, à compter de 2015-2016, ce qui porte son financement total à 100 millions de dollars.

3. Emploi

<p>Amélioration du service de jumelage emploi-travailleur et modernisation du Guichet emplois national</p>	<p>Investissement de 11,8 millions de dollars sur deux ans, et de 3,3 millions de dollars pour chaque année subséquente, afin de lancer un service amélioré de jumelage emploi-travailleur pour fournir aux chercheurs d'emploi des outils modernes et fiables pour trouver un emploi qui convient à leurs compétences, et pour fournir aux employeurs de meilleurs outils qui leur permettront de chercher des Canadiens qualifiés. Un processus sûr et authentifié établira automatiquement le jumelage des chercheurs d'emploi et des employeurs inscrits, en fonction des compétences, des connaissances et de l'expérience.</p>
<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour coordonner les systèmes dans toutes les administrations afin de faciliter la mise en œuvre. En outre, étant donné que les employeurs à la recherche de travailleurs étrangers temporaires doivent afficher leurs annonces sur le site Web de la Banque d'emplois, le nouveau service sera en mesure de jumeler les Canadiens sans emploi à des employeurs qui ont un poste vacant dans leur région qui correspond à leurs compétences. Le lancement du service amélioré de jumelage emploi-travailleur devrait avoir lieu d'ici la fin de 2014 ou le début de 2015.</p>
<p>Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>Lancement réussi du nouveau service de jumelage emploi-travailleur.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S. o.</p>

<p>Stages à destinés aux diplômés de l'enseignement postsecondaire dans des domaines à forte demande et soutien aux stages à l'intention des jeunes dans les petites et moyennes entreprises</p>	<p>Affectation d'un montant de 40 millions de dollars au soutien de jusqu'à 3 000 stages à temps plein destinés aux diplômés de l'enseignement postsecondaire dans des domaines à forte demande tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les métiers spécialisés pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016.</p> <p>Affectation d'une part de ce montant, jusqu'à concurrence de 30 millions de dollars, au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherche du Canada afin d'appuyer des stages à l'intention des jeunes dans les petites et moyennes entreprises qui réalisent des projets techniques de recherche et de développement.</p>
---	--

<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>10 millions de dollars : Le gouvernement du Canada cherchera et financera des projets visant à appuyer les stages destinés aux diplômés de l'enseignement postsecondaire dans des domaines à forte demande tels que les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les métiers spécialisés. Cette nouvelle initiative sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2014-2015.</p> <p>30 millions de dollars : le PARI fournira un financement supplémentaire par l'intermédiaire de son Programme d'emploi jeunesse (PEJ). Le financement du PEJ, qui s'ajoute à celui du PARI, sera offert au cours de l'exercice 2014-2015.</p>
<p>Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>10 millions de dollars – Les critères de rendement suivants seront utilisés pour mesurer les progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clients servis • Nombre de clients employés ou de travailleurs autonomes • Nombre de clients qui sont retournés aux études <p>30 millions de dollars – Les critères de rendement suivants seront utilisés pour mesurer les progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME servies • Nombre d'emplois soutenus au sein d'une PME • Nombre de projets jeunesse • Nombre de diplômés qui ont reçu un appui de projets jeunesse
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S. o.</p>

<p>Création du prêt canadien aux apprentis</p>	<p>Le prêt canadien aux apprentis permettra aux apprentis admissibles, inscrits à leur première formation d'apprentis dans un métier désigné Sceau rouge, de demander des prêts sans intérêt d'au plus 4 000 dollars par période de formation technique. L'intérêt sur les prêts canadiens aux apprentis commencera à courir uniquement lorsque le bénéficiaire aura mené à terme son programme de formation d'apprentis ou qu'il y aura mis fin, et le remboursement de ces prêts ne commencera qu'après ce moment.</p>
<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>Le prêt canadien aux apprentis sera offert à compter de janvier 2015.</p>
<p>Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>On s'attend à ce que plus de 26 000 apprentis par année demandent ces prêts, dont la valeur totale dépassera 100 millions de dollars.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S. o.</p>

Projet pilote « Souplesse et innovation dans la formation technique des apprentis »	Projet visant à élargir l'utilisation d'approches novatrices pour la formation technique des apprentis afin d'aplanir les obstacles non financiers qui nuisent à la formation et à l'obtention de l'accréditation.
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Le gouvernement du Canada travaille à l'élaboration d'une méthode de prestation, guidée par des consultations avec des intervenants, en vue de procéder au lancement de projets pilotes vers la fin de 2014 ou le début de 2015.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Il s'agit d'une initiative axée sur la recherche; un cadre d'évaluation sera élaboré et il sera assorti d'indicateurs qui seront inclus dans les accords relatifs aux projets pilotes. Le nombre de projets pilotes mis en œuvre à compter de 2015 servira d'indicateur pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre des projets.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S. o.

Réaffectation de 15 millions de dollars par année dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse	Afin de faciliter le jumelage entre les PME et les jeunes, on propose de réaffecter 15 millions de dollars par année dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse pour soutenir jusqu'à 1 000 stages à temps plein, au sein de PME, destinés aux diplômés de l'enseignement postsecondaire.
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	L'initiative sera mise en œuvre au moyen d'appels de propositions nationaux pour des projets d'une durée prévue de deux ans, à compter de l'exercice 2014-2015.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Les indicateurs suivants seront utilisés pour mesurer le rendement : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clients servis • Nombre de clients employés ou de travailleurs autonomes • Nombre de clients qui sont retournés aux études
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S. o.

Système Entrée express	Investissement de 14,0 millions de dollars sur deux ans, et de 4,7 millions de dollars pour chaque année subséquente, afin de lancer Entrée express, un nouveau système de gestion des applications qui permet au gouvernement du Canada, aux provinces, aux territoires et aux employeurs de cibler des immigrants qualifiés dans le cadre des principaux programmes d'immigration économique.
-------------------------------	--

<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>À compter de janvier 2015, les travailleurs étrangers qualifiés manifesteront leur intention d'immigrer au Canada en fournissant des renseignements par voie électronique au sujet de leurs compétences et de leur expérience professionnelle. Les candidats les plus susceptibles de réussir dans le marché du travail du Canada, en fonction des caractéristiques liées au capital humain, d'une offre d'emploi ou d'une nomination par une province ou un territoire, recevront une invitation à présenter une demande de résidence permanente.</p>
<p>Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>Une stratégie de mesure du rendement est en cours d'élaboration; elle sera mise en œuvre avant le lancement du système Entrée express en janvier 2015. Cette stratégie comprendra une combinaison de mesures et d'indicateurs de rendement nouveaux et existants, dont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume et inventaire des demandes et délais de traitement des demandes présentées au titre du système Entrée express; • profil des compétences et attributs des candidats qui ont reçu une invitation à présenter une demande; • nombre et pourcentage des candidats au système Entrée express ayant reçu une invitation à présenter une demande qui ont en main une offre d'emploi d'un employeur canadien; • retombées économiques pour les immigrants qualifiés sélectionnés au moyen du système Entrée express. <p>Les résultats liés à ces indicateurs seront surveillés régulièrement.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S. o.</p>

4. Concurrence

<p>Promotion de la concurrence dans le secteur des télécommunications</p>	<p>Établissement d'un plafond aux tarifs d'itinérance de gros sur le marché intérieur imposés par les services de communications sans fil; modifications visant à donner aux organismes de réglementation des télécommunications le pouvoir d'imposer des sanctions administratives pécuniaires; annonce de la vente aux enchères d'un autre bloc du spectre mobile commercial au début de 2015.</p>
<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>Un plafond visant les tarifs d'itinérance de gros sur le marché sans fil est prévu par la <i>Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014</i>, qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2014. Le projet de loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014, déposé le 23 octobre 2014, propose des modifications visant à permettre d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Il faut obtenir l'approbation du Parlement.</p>
<p>Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>Au nombre des indicateurs figurent l'établissement des prix, le taux d'utilisation et les investissements dans le secteur des télécommunications.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S. o.</p>

Moderniser le cadre de protection de la propriété intellectuelle du Canada	Modifications législatives permettant de ratifier les traités internationaux suivants ou d’y adhérer : le Protocole de Madrid, le Traité de Singapour, l’Arrangement de Nice, le Traité sur les droits des brevets et l’Arrangement de La Haye.
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Des modifications législatives portant sur les marques de commerce ont été incluses dans la <i>Loi n° 1 sur le plan d’action économique de 2014</i> , qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2014. Des modifications visant les brevets et les dessins industriels ont été incluses dans le projet de loi n° 2 sur le plan d’action économique de 2014, qui a été déposé le 23 octobre 2014. Il faut obtenir l’approbation du Parlement.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Le gouvernement a déposé les traités susmentionnés au Parlement. L’adhésion ne sera possible que si les dispositions législatives proposées sont adoptées.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S. o.

Le gouvernement tiendra compte des intérêts des petites banques dans le cadre de réglementation	
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a nommé un conseiller pour faire des démarches auprès des fiduciaires et des banques de petite taille, et il prendra des mesures – lorsque la chose sera possible – à l’égard des défis que ces institutions doivent relever. Le travail du conseiller se poursuit. Après l’examen du processus d’approbation du BSIF, des changements pourraient être apportés de manière progressive pour simplifier le processus.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Au nombre des indicateurs pourraient figurer la nomination du conseiller, la mise à jour des approches d’orientation et de surveillance publiques en fonction de l’importance systémique des banques et les possibilités de simplifier le processus d’approbation pour l’établissement de nouvelles banques.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S. o.

Assurer l’accès des petites banques au financement	
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Le gouvernement continue d’examiner d’autres options de financement souples pour les petites banques. Le processus se poursuit.

Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Au nombre des indicateurs pourraient figurer les consultations tenues sur des options de financement visant les petites banques.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S. o.

Appuyer la croissance des coopératives de crédit à l'échelon national	
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Des consultations sont en cours avec les coopératives de crédit et les autorités provinciales concernant la facilitation du processus d'adhésion au cadre fédéral des coopératives de crédit intéressées.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Parmi les indicateurs figure la conclusion des consultations.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S. o.

Réduire les obstacles au commerce intérieur	Établissement d'un indice des obstacles au commerce qui servira à repérer les mesures qui entravent actuellement le commerce entre les provinces et les territoires, afin d'aider toutes les administrations publiques à axer les réformes sur les domaines prioritaires.
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Cette initiative, qui a été annoncée par le gouvernement fédéral en février 2014, en est actuellement à l'étape de la conception. Le gouvernement collaborera avec les gouvernements infranationaux pour inclure les données nécessaires dans l'indice le plus rapidement possible. Cette collaboration est nécessaire pour la création de l'indice et la réalisation de réformes prioritaires.
Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?	Le nombre de secteurs de l'industrie visés par l'indice et la portée géographique de ce dernier serviront d'indicateurs pour mesurer les progrès.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S. o.

<p>Nouveau soutien financier de 1,6 milliard de dollars pour la recherche et l'innovation</p>	<p>Un élément clé de cette initiative est la création du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, lequel permet d'appuyer le leadership mondial des établissements postsecondaires canadiens dans les domaines de la recherche qui procurent des avantages économiques à long terme pour le Canada.</p>
<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>On finalise les détails du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada. On s'attend à ce que le financement de 50 millions de dollars en 2015-2016, de 100 millions de dollars en 2016-2017, de 150 millions de dollars en 2017-2018, et de 200 millions de dollars en 2018-2019 et pour chaque année subséquente, soit octroyé au moyen d'un processus ouvert et concurrentiel fondé sur un examen par les pairs.</p> <p>Les fonds restants seront décaissés au cours des prochaines années.</p>
<p>Quels indicateurs de rendement seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>Les subventions accordées aux établissements postsecondaires au titre du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada seront publiées. La pertinence et la performance globales du programme seront évaluées périodiquement après la mise en œuvre de celui-ci, conformément à la politique gouvernementale.</p> <p>Les rapports ministériels des organisations responsables renfermeront des renseignements sur l'état des autres fonds.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S. o.</p>

<p>Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises</p>	<p>Les cotisations d'assurance-emploi des petites entreprises seront abaissées et passeront du taux actuellement prévu par la loi, fixé à 1,88 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, à 1,60 \$ en 2015 et en 2016</p>
<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>Le Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises s'appliquera aux cotisations d'assurance-emploi en 2015 et en 2016. L'Agence du revenu du Canada calculera automatiquement le crédit. Une fois le montant calculé, il sera déduit de toute dette à payer et le montant restant, s'il y en a un, sera remboursé à la petite entreprise.</p>
<p>Quels indicateurs seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>Calculé automatiquement par l'Agence du revenu du Canada.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S/O</p>

5. Commerce

Mise en œuvre complète de toutes les exigences de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) conjointement avec les partenaires commerciaux	
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Le Canada satisfait déjà à la plupart des exigences de l'AFE et s'efforcera de mettre en œuvre les dispositions procédurales restantes de l'AFE en collaboration avec ses partenaires commerciaux.
Quels indicateurs seront utilisés pour mesurer les progrès?	D'ici novembre 2014, le Canada aura mis en œuvre la majeure partie des dispositions de l'AFE.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S/O

Projet des Services d'accès au marché canadien et de renforcement des capacités	
Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue	Afin de stimuler davantage les importations du Canada en provenance des pays en développement, le Canada a annoncé, en novembre 2013, un investissement de 10,3 millions de dollars sur cinq ans pour le projet des Services d'accès au marché canadien et de renforcement des capacités qui sera mis en œuvre par le Bureau de promotion du commerce du Canada. Ce projet aidera les petites et moyennes entreprises dans plus de 40 pays en développement à renforcer leur capacité d'exportation vers le marché canadien.
Quels indicateurs seront utilisés pour mesurer les progrès?	L'objectif du projet de Services d'accès au marché canadien et de renforcement des capacités est d'aider 10 000 petites et moyennes entreprises ainsi que 500 organisations d'appui au commerce dans les pays en développement sur une période de cinq ans.
Explication de la complémentarité (le cas échéant)	S/O

AECG Canada-UE	Le 5 août 2014, le Canada et l'Union européenne ont annoncé la conclusion des négociations sur l'AECG, qui couvre tous les aspects du commerce Canada-UE, notamment les biens, les services, les investissements, les marchés publics et plus encore.
-----------------------	--

<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>Un examen juridique de l'AECG est en cours, après quoi l'Accord sera traduit. Le texte de l'AECG doit être officialisé dans les 23 langues officielles de l'Union européenne.</p> <p>Ensuite, le Canada et l'UE appliqueront le processus requis pour approuver l'accord et feront le nécessaire pour rendre leurs politiques, leurs lois et leurs règlements conformes aux obligations prévues dans l'AECG.</p> <p>L'AECG entrera en vigueur une fois que les deux parties auront achevé leurs procédures de mise en œuvre et ratifié l'accord.</p> <p>On estime qu'il faudra environ deux ans pour mener à bien les différentes étapes du processus, de la conclusion des négociations à l'approbation de l'accord, en passant par l'examen juridique et la traduction du texte.</p>
<p>Quels indicateurs seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>L'AECG est signé, ratifié et entré en vigueur.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S/O</p>

<p>Accord de libre-échange Canada-Corée</p>	<p>Le 11 mars 2014, à Séoul, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, et la présidente de la Corée du Sud, Park Geun-hye, ont annoncé la conclusion des négociations de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECCS), le premier accord de libre-échange du Canada en Asie.</p>
<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>Le Canada et la Corée du Sud s'affairent à exécuter leurs processus respectifs de mise en œuvre domestique afin que l'ALECCS puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.</p>
<p>Quels indicateurs seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>L'ALECCS est signé, ratifié et entré en vigueur.</p>
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S/O</p>

<p>Plan d'action du Canada sur les marchés mondiaux</p>	<p>Conformément au Plan d'action sur les marchés mondiaux, le gouvernement du Canada concentre ses efforts sur les marchés les plus prometteurs pour les entreprises canadiennes grâce à une vigoureuse promotion des échanges commerciaux et à une politique commerciale ambitieuse. Le Plan d'action sur les marchés mondiaux fera en sorte que toutes les ressources du gouvernement du Canada soient mises à profit pour soutenir les entreprises et les investisseurs canadiens dans la poursuite de leurs objectifs commerciaux sur les principaux marchés étrangers, afin de susciter la création d'emplois et de nouveaux débouchés pour les travailleurs et les familles au pays.</p>
<p>Méthode de mise en œuvre et date de mise en œuvre prévue</p>	<p>Le <i>Plan d'action sur les marchés mondiaux</i> a été officiellement lancé le 27 novembre 2013 et sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années.</p>

<p>Quels indicateurs seront utilisés pour mesurer les progrès?</p>	<p>Le <i>Plan d'action sur les marchés mondiaux</i> fixe des objectifs en vue d'accroître la présence des PME sur les marchés émergents et de créer de nouveaux emplois pour les Canadiens. Les objectifs du Plan sont les suivants :</p> <p>Objectif quinquennal de croissance des exportations des PME vers les marchés émergents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire passer de 29 % à 50 % en 2018 la présence des PME canadiennes sur les marchés étrangers. <ul style="list-style-type: none"> ○ Cela ferait passer la présence des PME du Canada sur les marchés émergents de 11 000 à 21 000 entreprises. ○ Cette augmentation se traduirait par la création nette de 40 000 nouveaux emplois. <p>Les outils suivants seront utilisés pour suivre les progrès de l'objectif quinquennal visant les PME ainsi que les progrès plus généraux de mise en œuvre du <i>Plan d'action sur les marchés mondiaux</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données de Statistique Canada, et plus particulièrement le Registre des exportations, serviront à suivre la présence internationale des PME canadiennes sur les marchés émergents, ainsi que les changements dans le marché de l'emploi. • TRIO, le Système de gestion des relations avec la clientèle du Service des délégués commerciaux au Canada, servira à suivre la croissance de la clientèle des PME et à surveiller les secteurs et marchés d'intérêt, surtout pour les PME. • Le système TRIO servira à vérifier dans quelle mesure les services que nous offrons aux clients canadiens les aident à atteindre avec succès leurs occasions d'affaires, allant de la vente aux investissements, en passant par les partenariats en matière d'innovation. • Les sondages sur le service à la clientèle mesureront la satisfaction par rapport aux services offerts par le Service des délégués commerciaux au Canada. • Une étude à jour sur le Service des délégués commerciaux au Canada servira à déterminer dans quelle mesure les entreprises canadiennes profitent de ses services. • On fera un suivi continu de la mise en œuvre de diverses initiatives annoncées dans le <i>Plan d'action sur les marchés mondiaux</i>, notamment l'élaboration de plans d'accès aux marchés, la création d'un nouveau conseil consultatif, l'ouverture de nouveaux bureaux commerciaux, le lancement de stratégies sectorielles, etc.
<p>Explication de la complémentarité (le cas échéant)</p>	<p>S/O</p>